

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU MERCREDI 26 MAI 2021**

Téléphone: 04 68 38 80 41  
e-mail : mairie.fourques66@orange.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du mercredi 26 mai  
2021 à 19h00 en mairie

**Présents** : Fabienne SEVILLA, Thierry GABRIEL, Sylvain  
GUILLOU Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine  
MELGAR, Jérôme SARTRE, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, , Lionel TEBALDINI,  
Éric CAMA, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET  
**Absents excusés** : Pascale DOUTRES à Jacqueline LOPEZ  
**Procuration** : Pascale DOUTRES, Anaïs ANSELMO

Madame le Maire ouvre la séance.

Lionel TEBALDINI est élu secrétaire de séance.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les services de la Préfecture ont émis des remarques concernant les restes à réaliser de 2020 par rapport à leur intégration dans le compte administratif 2020 voté lors de la séance du 27 mars 2021.

Afin de pouvoir produire un document plus conforme, ils préconisent d'intégrer la totalité des restes à réaliser au compte administratif.

Il est donc préférable de procéder au vote du compte administratif, du budget primitif et de l'affectation des résultats.

Madame le Maire laisse la présentation et la présidence à Mme Jacqueline LOPEZ et quitte la salle.

Madame Jacqueline LOPEZ détaille les restes à réaliser à intégrer dans les documents précités.

Article	Opération	Nature de la dépense	Restes à réaliser
2113	10003	Achat parcelle A171	65 000 €
2088	2030	Création site internet	4 000 €
21312	036	Construction groupe scolaire	1 730 494.52 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 799 494.52</b>

**RECETTES**

Article	Opération	Nature de la recette	Restes à réaliser
1323	036- Construction groupe scolaire	Subvention Conseil Départemental- ADES- Construction groupe scolaire 1 <sup>ère</sup> Tranche	43 000 €
1323	036-Construction groupe scolaire	Subvention Conseil Départemental- ADES- Construction groupe scolaire 2 <sup>ème</sup> Tranche	200 000 €
1312	036- Construction groupe scolaire	Subvention Conseil Régional-	410 514 €

		construction Groupe scolaire – No Watt-	
1323	036- Construction groupe scolaire	Subvention Conseil Départemental-Chaudière-	49 310 €
1312	036- Construction groupe scolaire	Subvention Conseil Régional-Chaudière	81 298 €
1311	036- Construction groupe scolaire	Subvention d'Etat-D.S.I.L - Construction groupe scolaire 1 <sup>ère</sup> tranche	195 281.50 €
1641	036- Construction groupe scolaire	Emprunt court terme-Caisse Epargne	400 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 379 403.50 €</b>

Madame Jacqueline LOPEZ donne lecture des résultats de la section d'exploitation et d'investissement comme suit.

	Mandats émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat/Solde
Fonctionnement ( sauf 002)	630 485,61 €	844 833,71 €	<b>214 348,10 €</b>
Investissement ( sauf 001)	890 889,28 €	451 137,33 €	- <b>439 751,95 €</b>
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde investissement N-1		1 053 916,67 €	<b>1 053 916,67 €</b>
<b>TOTAL PAR SECTION</b>			
Fonctionnement R002/1068	630 485,61 €	844 833,71 €	<b>214 348,10 €</b>
Investissement 001	890 889,28 €	1 505 054,00 €	<b>614 164,72 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents, approuvent le compte administratif 2020 de la commune.

Madame le Maire reprend la présidence de séance.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la délibération des résultats prise également le 27 mars 2021 doit être modifiée dans la forme et doit faire figurer les restes à réaliser 2020.

Elle invite le conseil municipal à constater qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'écriture des résultats 2019 au compte R001 et qu'il fallait inscrire 1 053 916.67 au lieu de 1 053 916.17 au budget prévisionnel 2020 y compris dans la délibération d'affectation des résultats 2019.

Madame le Maire rappelle :

- L'Excédent reporté de la section d'investissement N-1 (2019) : +1 053 916.67 €
- L'Excédent reporté de la section de fonctionnement N-1 (2019) : 0 €

Elle indique le solde d'exécution :

-Un solde d'exécution (excédent 001) de la section Investissement (2020) : 614 164.72 €

-Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement (2020) : 214 348.10 €

Madame le Maire rappelle le montant des restes à réaliser 2020 en dépenses et recettes:

-En dépenses pour un montant de : 1 799 494.52 €

-En recettes pour un montant de : 1 379 403.50 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de l'affectation des résultats comme suit :

SECTIONS	RESULTATS	AFFECTATION		
		R001	R002	R 1068
Exploitation	214 348.10 €			214 348.10 €
Investissement	614 164.72 €	614 164.72 €		

## VOTE DU BUDGET 2021

Madame le Maire donne la parole à Mme Jacqueline LOPEZ pour la présentation du budget 2021

Mme LOPEZ présente et détaille les chapitres de la section de fonctionnement et les programmes d'investissement.

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité comme suit.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement ( sauf 002)	830 402,30 €	830 402,30 €
Investissement ( sauf 001)	681 901,80 €	487 828,10 €
Reste à réaliser (investissement)	1 799 494,52 €	1 379 403,50 €
Solde d'exécution reporté 001		614 164,72 €
Total investissement	2 481 396,32 €	2 481 396,32 €

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire donne la parole à Mme Chantal DELGADO, adjointe aux associations.

Mme DELGADO rappelle au conseil municipal la délibération en date du 27 mars 2021 attribuant une subvention de 2000 € à l'association Fourcanim.

Elle propose au vu de la sortie de la crise sanitaire et de la somme sollicitée par l'association (4000 €) d'attribuer la somme de 4000 € à l'association Fourcanim au lieu de 2000 € initialement votée.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme DELGADO et sur proposition de Mme le Maire et en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents, attribue la somme de 4000 € à l'association Fourcanim

## **DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES-REALISATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET SES ABORDS**

Madame le Maire rappelle que la construction du nouveau groupe scolaire et l'aménagement de ses abords est financée par les fonds propres de la commune mais aussi par des subventions.

Aussi, elle informe le conseil municipal des conditions d'obtention d'un fonds de concours de la Communauté de Communes des Aspres,

L'assemblée délibérante, après avoir entendu Madame le Maire décide à l'unanimité des membres présents, de demander le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Aspres, selon les dispositions suivantes :

-le coût prévisionnel de l'opération de la maternelle a été estimé à : 2 692 199.31€ HT.

-Le montant notifié des subventions s'élève à : 1 120 096 €

-Le montant restant à la charge de la commune est porté à : 1 572 103.31 € HT

Conformément aux stipulations du CGCT et au projet de convention avec la Communauté de Communes des Aspres relative à l'attribution de fonds de concours, celui-ci est évalué à hauteur de 50 % du coût résiduel des travaux hors taxes et hors subventions, soit : 786 051.66 €.

Le conseil municipal considère que, pour la commune de Fourques, le montant du Fonds de Concours est plafonné à 164 000 €, il sollicite donc le versement de la totalité des fonds, soit 164 000 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire fait le point sur les besoins de trésorerie concernant les travaux de construction de la nouvelle école.
- Elle indique qu'un emprunt à long terme sera nécessaire et que plusieurs banques ont été sollicitées pour faire des propositions.
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a demandé le chiffrage du fonctionnement de la nouvelle école de façon à pouvoir anticiper un possible double fonctionnement (ancienne école/nouvelle école) en attendant la construction de la partie primaire.
- Madame Chantal DELGADO fait le point sur l'organisation des élections des 20 et 27 juin prochain. Elle rappelle la nécessité d'être présents car il s'agit d'une double élection avec 4 bureaux de vote.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à différentes plaintes des riverains de la rue Dr Massina, et ce faisant suite à des incivilités et à un stationnement anarchique, une rencontre a eu lieu avec les services de transports scolaires ainsi que la Direction Départementale des Routes. Un nouveau plan de circulation sera mis en place pour améliorer la sécurité des piétons, des utilisateurs des transports en commun et la tranquillité des riverains, ainsi qu'un déplacement de l'arrêt de bus.